



Mise a l'huissier pour un pret

Par **sandram235**, le **30/04/2008 à 13:20**

Bonjour,rnrnen 2001 j'ai ouvert une boutique et fait un pret sofinco pour une alarme .2 ans apres ,je me suis separee de mon mari et c'est lui qui a repris le magasin,qu'il a ensuite revendu en 2005.Aujourd'hui ,un huissier me contace en me disant que je dois la somme de 1300 euros pour ce pret .Ont ils le droit de mettre a l'huissier alors que je ne suis meme plus dans ce magasin depuis bien longtemps et que je nai jamais eu de relance jusqu'a aujourd'hui ?rnrnmerci

Par **sandram235**, le **30/04/2008 à 14:18**

svp urgent ,a t-on le droit de me mettre a huissier apres 3 ou 4 ans sans avoir eu de relances.du jour au lendemain on me fous a huissier et on me reclame 1300 euros.pffff je suis degoutée

Par **Erwan**, le **30/04/2008 à 21:48**

Bjr, rnrnsi c'est vous qui avez contracté le prêt, c'est vous la débitrice des sommes à rembourser, même si vous n'êtes plus concernée par le commerce.

Par **sandram235**, le **01/05/2008 à 15:12**

merci pour votre reponse ,mais a t-on le droit de me saisir directement sur mon compte alors que je n'ai jamais eu de relances ecrites.. juste un coup de telephone ?rnrnmerci